



Récupérer une garde après un premier jugement

Par **Amélichee**, le **05/10/2011 à 12:06**

Bonjour,

Mon mari souhaiterait récupérer la garde de son fils. Ce petit garçon a 3 ans et vit avec sa mère suite à un premier jugement. Néanmoins, elle ne travaille pas, rencontre des hommes pas très "recommandable", on remarque que l'hygiène corporel de l'enfant n'est pas toujours au top, ses vêtements sont souvent trop courts et/ou non approprié à la saison. Aussi, il dort dans un lit de bébé. Il a du mal à être propre (pipi au toilette). Il a du subir un lavage d'estomac à 2 ans suite à l'injection de chew gum alors qu'il était agein depuis un moment...

Est des raisons suffisantes pour tenter de récupérer la garde de l'enfant.

Je précise que le papa travaille ainsi que son épouse. Il habite en maison avec une chambre propre à l'enfant.

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **05/10/2011 à 12:41**

Bonjour, le JAF peut être saisi à tout moment avec ou sans avocat pour changer la résidence de l'enfant, la pension.... Faites un dossier démontrant les négligences de la mère avec des attestations médecin, amis, maîtresse d'école.... N'oubliez pas en faisant votre proposition de changement de lieu de résidence de prouver au juge que l'enfant sera mieux avec vous : chambre personnelle, personne pour le garder quand vous travaillez, qui va s'occuper de lui pour l'école. L'enfant a peut-être besoin de voir un médecin qui déterminera ce qui perturbe

son "petit" retard. démontrer au JAF que vous saurez vous adapter, à vous organiser si on vous attribue la résidence, cordialement